

CONTEXTE

Depuis juin 2021, une recrudescence des affrontements entre gangs a causé une situation d'insécurité généralisée dans plusieurs communes de la Zone métropolitaine de Port-au-Prince et le déplacement de dizaines de milliers de personnes. Cette insécurité, accrue depuis l'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021, aggrave la crise économique et politique qui continue d'affecter Haïti. La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) et la Matrice de suivi des déplacements (DTM) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont estimé 47 129 nouveaux déplacements individuels dans la Zone métropolitaine entre le 23 avril et le 23 août 2022. Au 31 août 2022, 87 895 étaient déplacées par les violences entre gangs, y compris 21 684 personnes vivant dans 36 sites de déplacement et 66 211 établis au sein de 160 communautés hôtes. Les violences observées dans la capitale ont également engendré le déplacement de nombreuses personnes vers les régions du sud d'Haïti : la DGPC et la DTM ont identifié 9 252 personnes dans les départements du Sud et de Grand' Anse ayant fui l'insécurité à Port-au-Prince.

Par ailleurs, le 14 août 2021 un séisme d'épicentre d'environ 13 km au sud-est de Petit-Trou-de-Nippes a frappé les départements des Nippes, du Sud et de la Grand'Anse. Ce séisme a causé la mort de 2 246 personnes, ainsi que la destruction ou des dommages importants à plus de 115 000 maisons, affectant ainsi au moins 800 000 personnes. La DTM et la DGPC estiment que 16 185 PDI sont actuellement déplacées suite au tremblement de terre, dont 2 528 individus vivant dans 35 sites et 13 657 personnes résident parmi 51 communautés hôtes.

METHODOLOGIE

Entre juin et août 2022, la DGPC et l'OIM ont mis en oeuvre la première ronde de l'enquête de référence sur la population déplacée interne dans la Zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) et dans les départements du Sud et de Grand' Anse dans le sud du pays. Aucune évaluation n'a été menée dans le département Nippes car tous les sites de déplacement dans ce département ont été fermés avant le début des enquêtes, de même qu'en raison des conditions sécuritaires ayant empêché de mener des évaluations dans les communautés hôtes. Cette enquête vise à collecter des informations de base sur le nombre de personnes déplacées internes vivant dans les sites et en communautés hôtes. L'enquête se focalise sur les personnes qui ont été déplacées pendant les trois dernières années.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête par rapport à la population déplacée dans les sites et les communautés hôtes de la Zone métropolitaine de Port-au-Prince et de la région du Grand Sud, donnant une mise à jour des chiffres publiés en avril (voire lien pour la méthodologie). 372 des 429 quartiers de la ZMPP (87%) et 78 des 116 sections communales (67%) dans les départements du Sud et de Grand' Anse ont fait l'objet d'évaluations. Dans la Zone métropolitaine, les estimations ont été obtenues en août à travers des entretiens menés auprès d'informateurs clés dans les sites et communautés hôtes. Dans les départements du Sud et de Grand' Anse, des comptages (dénombrements) individuels ont été menés en juin dans tous les sites et communautés d'accueil confirmés comme accueillant des personnes déplacées lors de visites de terrain préliminaires. Lorsque les conditions d'accès le permettaient, ces entretiens ont été menés dans les communautés et sites pour vérifier les informations à travers des observations directes. Toutefois, les données restent des estimations basées sur la connaissance communautaire des informateurs clés, et sont donc soumises à possibles biais et erreurs.



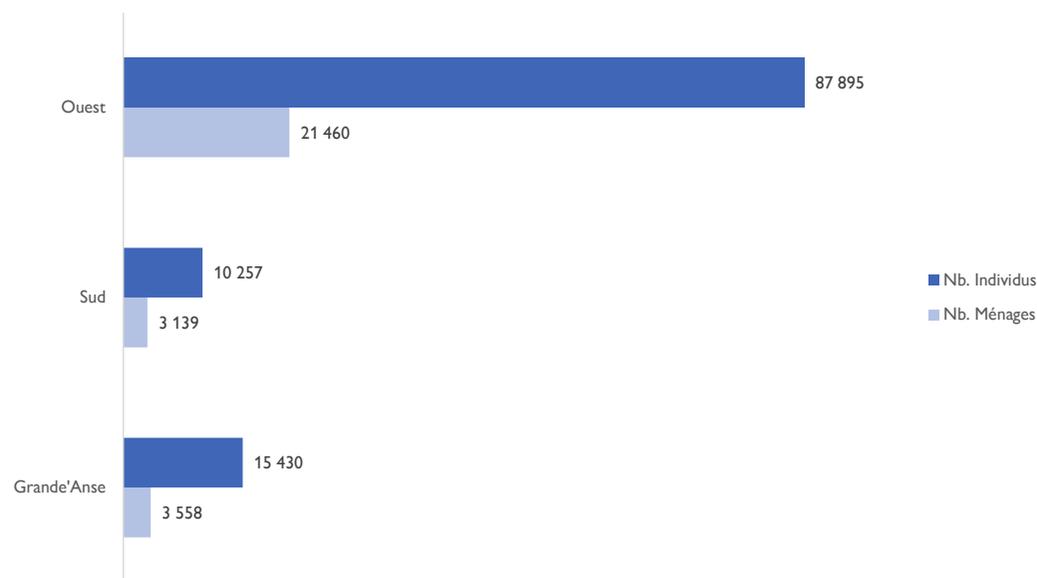
113 582 Personnes déplacées internes (PDI) (28 157 ménages) dans 71 sites et 160 quartiers dans la ZMPP et 51 sections communales dans les départements du Grand Sud et de Grand Anse

21% vivent dans des sites de déplacement, **79%** au sein de communautés

85% déplacés par les violences urbaines, **15%** déplacés par le tremblement de terre de 2021 et <1% par d'autres facteurs.

Ces déplacements dans la ZMPP se sont déroulés dans un contexte d'insécurité économique, d'agitation sociale et de violences urbaines

POPULATION DES PERSONNES DÉPLACÉES, PAR DÉPARTAMENT



NOMBRE DE PERSONNES DÉPLACÉES, POURCENTAGE D'INDIVIDUS VIVANT DANS LES COMMUNAUTÉS HÔTES, NOMBRE DE COMMUNAUTÉS HÔTES/SITES - PAR COMMUNE

	Nb. Individus	Nb. Ménages	% de PDI dans les CH	Nb. CH *	Nb. Sites
Ouest	87 895	21 460	75%	160	36
Port-au-Prince	24 586	5 961	31%	33	12
Delmas	16 345	4 394	91%	43	10
Croix-Des-Bouquets	14 520	3 043	99%	10	1
Cite Soleil	11 824	3 387	83%	24	10
Pétion-Ville	11 660	2 767	100%	19	0
Carrefour	7 077	1 426	100%	29	1
Tabarre	1 883	482	40%	2	2
Grand'Anse	15 430	3 558	99%	26	2
Jeremie	4 510	902	100%	5	0
Roseaux	3 150	716	100%	4	0
Abricots	2 745	570	100%	4	0
Corail	1 392	367	100%	3	0
Beaumont	1 105	395	100%	3	0
Pestel	908	179	91%	1	2
Bonbon	728	142	100%	1	0
Moron	701	226	100%	3	0
Chambellan	191	61	100%	2	0
Sud	10 257	3 139	76%	25	33
Les Cayes	4 283	1 221	67%	6	19
Camp-Perrin	1 748	593	100%	3	0
Torbeck	948	306	100%	2	0
Aquin	690	244	100%	4	0
Cavaillon	607	168	18%	1	4
Chantal	587	204	100%	3	0
Saint Louis du Sud	534	202	0%	0	10
Coteaux	310	93	100%	2	0
Maniche	255	43	100%	1	0
Saint Jean du Sud	200	50	100%	1	0
Arniquet	75	10	100%	1	0
Port-Salut	20	5	100%	1	0
Roche a Bateau	0	0	-	0	0
Grand Total	113 582	28 157	79%	211	71

Note: CH: Communautés hôtes * Les communautés hôtes sont considérées comme des quartiers dans la ZMPP et des sections communales dans toutes les autres communes, les quartiers n'existant que dans la ZMPP.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

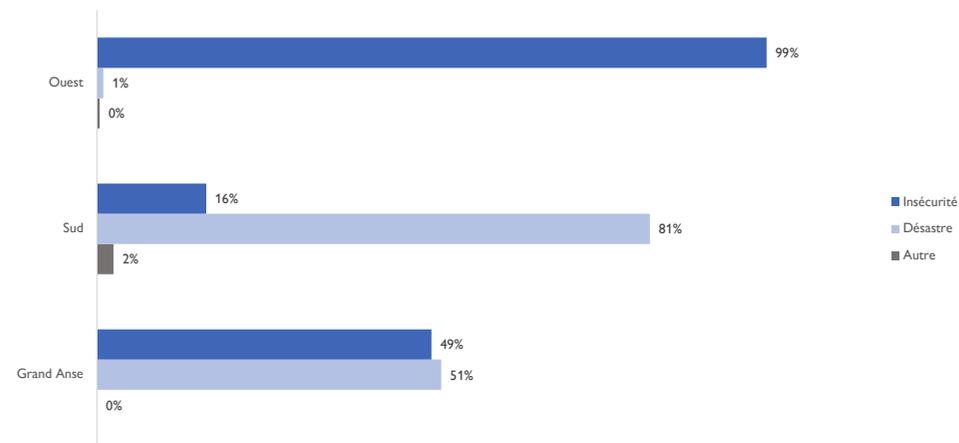
Au total, 113 582 Personnes déplacées internes (PDI) ont été comptabilisées par la DGPC et la DTM. Parmi celles-ci, le plus grand nombre (22%) réside dans la commune de Port-au-Prince, tandis que 14 pour cent se trouvent dans la commune de Delmas et 13 pour cent à Croix-des-Bouquets.

La très grande majorité des personnes déplacées (85%) ont fui en raison de violences urbaines liées aux affrontements entre gangs, d'escarmouches avec la police, et de mouvements sociaux, dans la Zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP). Une plus petite part de PDI (15%) ont été déplacées suite au tremblement de terre d'août 2021 et autres catastrophes. Il est notable que la moitié (51%) des PDI résidants dans des communautés hôtes du département de Grand' Anse et 16 pour cent dans le département du Sud ont fui les violences liées aux gangs observées à Port-au-Prince.

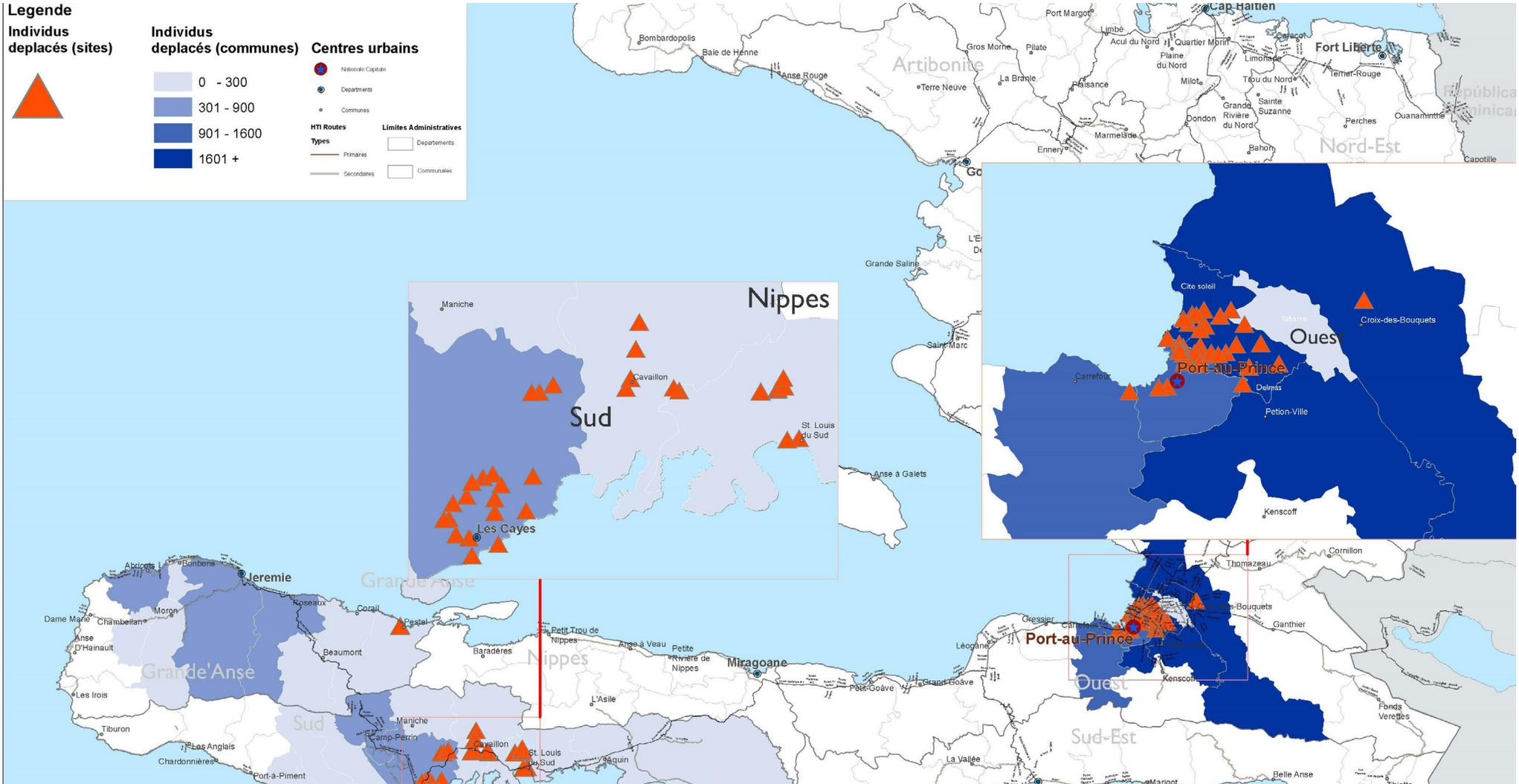
La différence notable entre la population déplacée par les violences et le nombre de personnes déplacées suite au tremblement de terre de 2021 reflète deux tendances inverses : d'une part, depuis le début de l'année 2022, 45 sites ont fermé et 89 pour cent des personnes déplacées vivant dans des sites spontanés du Grand Sud, sont retournées chez elles. D'autre part, au cours de la même période, la ZMPP a vu une augmentation considérable du nombre de personnes déplacées et de sites de déplacement. Cette augmentation coïncide avec une aggravation des conflits entre gangs et des violences observées dans la Zone métropolitaine. D'autres facteurs importants dans la formation de sites spontanés sont la plus grande vulnérabilité économique de la population, en particulier dans les quartiers populaires, et l'occupation de logements abandonnés par des ménages déplacés en 2020 et 2021 à la suite du retour de ces populations.

Parmi la population déplacée, 21 pour cent vivent dans des sites de déplacement et 79 pour cent au sein de communautés hôtes. La majorité des PDI vivent en communauté hôte, et ce dans les trois départements couverts par les évaluations. C'est ainsi le cas des trois-quarts (75%) des personnes déplacées dans la ZMPP, de 76 pour cent des PDI dans le département du Sud et de la quasi-totalité des déplacés dans le département de Grand' Anse. Dans la majorité des communes des deux départements du Grand Sud, toutes les PDI actuellement déplacées vivent en communauté hôte. Cependant, au sein de la ZMPP, alors que les communes de Port-au-Prince (16 851 personnes vivant dans des sites) et Cité-Soleil (2 047) accueillent le plus grand nombre de sites et de PDI vivant dans ces sites, ce sont les communes de Delmas (14 841 individus déplacés parmi les communautés hôtes), Croix-des-Bouquets (14 396) et Pétion-Ville (11 660) qui hébergent le plus grand nombre de communautés hôtes/quartiers et de PDI résidant parmi ces communautés.

RAISONS DU DÉPLACEMENT DES PERSONNES DÉPLACÉES, PAR DÉPARTEMENT



NOMBRE DE PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES VIVANT DANS LES SITES ET LES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL DE LA ZMPP ET DE LA RÉGION GRAND SUD



Ce rapport a été rendu possible grâce au financement de :



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



United Nations
CERF
Central Emergency Response Fund

